



# LE CACARDEUR



## Bulletin



## municipal



Jun et juillet 2018



## LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS INFORME !

**Prochaine réunion du conseil : 27 août 2018, à 19 h 30**

**Numéros de téléphone à retenir :**

Bureau municipal :

567-2203

Pompiers, ambulance,  
police : 911

Centre des loisirs :

567-2177

Site Internet :

<http://www.pointe-aux-outardes.ca>

Bibliothèque municipale  
(Lundi soir) : 567-9529

Régie de gestion des  
matières résiduelles de  
Manicouagan :

589-4557

Site d'enfouissement :

567-3118 ou 589-4557

Maison des jeunes :

567-1202

CLSC : 567-2274

Fourrière municipale :

589-1597

**Heures d'ouverture du bureau municipal :**

Lundi au jeudi

7 h 45 h à 12 h

13 h à 16 h 30

Vendredi

8 h à 12 h

### MOT DU MAIRE



Bonjour à toutes et à tous !

Il me fait plaisir de vous dresser les grandes lignes des décisions prises par votre conseil lors des sessions ordinaires du 11 juin et du 3 juillet et des événements qui en découlent.

Ça y est l'été s'est enfin installé dans notre quotidien entraînant avec lui plein d'activités, de travaux et de projets qui n'attendaient que son arrivée.

**Camp de jour :** Lors de la session du mois de juin, il a été résolu de procéder à l'embauche de deux (2) jeunes étudiants pour faire l'animation du terrain de jeux pour une durée de 8 semaines. Alors, je désire souhaiter la bienvenue à Tommy Imbeault et Emy Tremblay qui auront la responsabilité mais surtout, le plaisir d'encadrer et divertir vos enfants durant cet été.

**Renouvellement d'adhésion et demande de dons :** Lors de la session du 11 juin, le conseil a adopté deux résolutions, une à l'effet de renouveler son adhésion à l'Association Forestière Côte-Nord au coût de 50 \$ et l'autre, comme à chaque an-

née, de faire un don au montant de 1 500 \$ à la Maison des Jeunes le S.Q.U.A.T pour que les jeunes procèdent au nettoyage des fossés de la municipalité. Lors de la réunion du 3 juillet, il a d'abord été résolu de participer financièrement au Rassemblement Kitesurf qui se déroulera les 27, 28 et 29 août prochain, en procédant à la location de deux (2) chapiteaux au montant de 450 \$, plus les taxes, et de renouveler son adhésion avec l'Organisme de Bassins Versants Manicouagan au coût de 100 \$.

**Recherches archéologiques** : Afin de valider la présence de sites archéologiques témoignant des premières occupations euro-canadiennes au Parc nature de Pointe-aux-Outardes et de mettre en valeur et protéger le patrimoine préhistorique et historique de Pointe-aux-Outardes, votre conseil a résolu d'autoriser AECOM à réaliser des fouilles archéologiques à l'automne 2018.

**Érosion des Berges** : Les travaux de stabilisation des berges du fleuve Saint-Laurent, entrepris à la fin de 2017, sont presque finalisés. Il reste la glissière de sécurité qui doit être allongée à l'Est sur environ 350 mètres et quelques travaux mineurs de végétalisation et de remise en état des lieux. Quant aux travaux de déplacement du rond-point de la rue Labrie et des infrastructures du Parc Nature, ils sont à toutes fins pratiques terminés. Par ailleurs, nous pensons pouvoir faire effectuer les travaux de réparation des ouvrages d'enrochement des berges sur les sites où il y a eu des décrochages au cours des dernières années, d'ici la fin de l'automne.

Finalement, soyez assurés que nous continuons toujours notre travail en amont afin de faire progresser cet épineux dossier. Ainsi, le 14 juin dernier, j'ai accompagné cinq (5) de nos concitoyens dans les bureaux du ministère de la Sécurité publique afin d'avoir plus d'information sur certains programmes les concernant et quelques jours plus tard le 18 juin, j'ai participé à une conférence de presse en compagnie de M. Jean-Sébastien Fournier, porte-parole des citoyens pour des solutions à l'érosion des berges, M. Marcel Furlong, préfet de la MRC Manicouagan, et enfin M. Martin Ouellet,

député de la circonscription de René Lévesque. Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes toujours en attente de réaction de la part du gouvernement suite à nos actions et représentations.

Donc, je vous souhaite à toutes et à tous un magnifique été avec plein de projets et d'activités et des vacances remplies de découvertes et de moments inoubliables !

Au plaisir de vous saluer !

## **RAPPORT DU MAIRE**

### **FAITS SAILLANTS CONCERNANT LE RAPPORT FINANCIER 2017**

Tel que demandé par la Loi et en vue de vous informer, voici quelques données sur l'état financier de votre municipalité.

Le **budget 2017** a été utilisé :

- 1) à l'administration générale de votre municipalité;
- 2) à la bonne marche des différents services que vous utilisez ou qui sont à votre disposition;
- 3) aux différents travaux d'aménagement et d'amélioration qui se sont poursuivis selon les prévisions budgétaires.

Les états financiers, pour l'année terminée **au 31 décembre 2017**, révélaient des dépenses de **1 795 590 \$**, augmentant le surplus de **129 271 \$**, portant ainsi le surplus accumulé à **221 077 \$**. La dette à long terme s'élevait à **400 200 \$** et les actifs immobilisés à **8 006 503 \$**.

Une partie des immobilisations est subventionnée par les gouvernements et le surplus accumulé.

### **Rémunération et allocation de dépenses des élus**

Suivant les dispositions de la Loi sur le traitement des élus, le maire doit faire mention dans son rapport des éléments suivants :

- Maire : 7 500 \$ à titre de rémunération  
3 750 \$ à titre d'allocation non imposable
- Conseiller : 2 500 \$ à titre de rémunération  
1 250 \$ à titre d'allocation non imposable
- Maire suppléant 2 500 \$ à titre de rémunération  
1 250 \$ à titre d'allocation non imposable

Le Conseil municipal entend poursuivre les démarches et exercer les pressions nécessaires afin que se concrétisent les dossiers importants.

Le Conseil municipal remercie tout le personnel permanent, occasionnel et bénévole qui contribue au bien-être et au développement de la communauté.

Serge Deschênes

Maire de notre magnifique Municipalité de Pointe-aux-Outardes

## **TAXES MUNICIPALES**

**INFOS : Versements de taxes : 20 mars, 20 juin et 20 septembre.**

**NOTE : Si vous faites affaire avec une institution financière, n'oubliez pas de lui faire parvenir une copie de votre compte de taxes afin qu'elle puisse effectuer le paiement de vos taxes.**

Vous avez la possibilité de payer par chèque, en argent, par la Caisse populaire Desjardins ou par le biais d'Internet.

## SERVICE DES LOISIRS



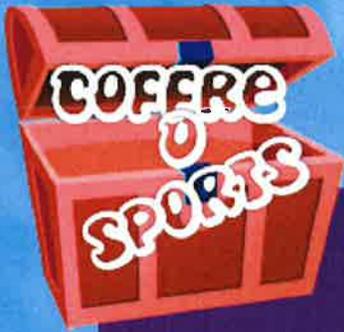
Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate

### **Lancement des Coffres ô sports dans la Manicouagan**

Baie-Comeau, le 11 juin 2018 – Le regroupement AlimentAction, de concertation avec Québec en forme dans la Manicouagan, a officiellement procédé au lancement des coffres ô sports. Ce projet a été mis sur pied afin de favoriser l'accessibilité à des jouets pour la pratique de sports et de jeux libres chez les jeunes et leurs familles dans la Manicouagan.

Il s'agit de coffres qui ont été garnis de jouets et d'articles pour la pratique de sports, et ce, grâce à la générosité de la Fondation Bon Départ de Canadian Tire et de dons de la population.

Kathleen Brisbois, coordonnatrice  
warkath@hotmail.com / moamanic@gmail.com  
418 445-1513



**RÈGLES**  
d'utilisation

**AMUSE-TOI**  
et sois créatif !



**UTILISE LE MATERIEL**  
dans les limites du parc



**RESPECTE**  
le matériel



**RANGE**

tout ton matériel après utilisation !



**SIGNALE**

un bris de matériel en communiquant avec la municipalité



**HORAIRE**

du lundi au dimanche de 9 h à 21 h

Ce coffre O Sport est mis à la disposition des citoyens.

Il contient du matériel pour tous les âges afin de favoriser le jeu actif extérieur.

Cette initiative est rendue possible grâce à l'implication des partenaires locaux.



# TRAVAUX PUBLICS



## **LUMIÈRES DE RUE - SIMPLE RAPPEL**

Si vous avez connaissance que des lumières de rues sont défectueuses dans votre secteur, veuillez en aviser la municipalité. Merci !

## **SURPRESSEUR - LUMIÈRES ALLUMÉES**

Également, si vous avez connaissance que les lumières du surpresseur, situé entre le 111 et le 113, chemin Principal, sont allumées, veuillez s.v.p. en aviser la municipalité. Merci !

# SERVICE D'URBANISME



## **Nomination d'un observateur (trice) au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Lors de la séance du conseil tenue le 2 juillet dernier, Mme Diane Synnett a été nommée à titre d'observatrice et se joindra à l'équipe du Comité consultatif d'urbanisme. Bienvenue à Mme Synnett.

## **Service d'urbanisme**

**Si vous prévoyez faire des rénovations ou autres, vous aurez besoin, par conséquent, d'un permis.**

Passez à la municipalité pour compléter votre formulaire de demande de permis ou allez sur le site Web : <http://www.pointe-aux-outardes.ca/urbanisme-et-environnement> à l'onglet « Service aux citoyens » et puis « Urbanisme et environnement ». Il suffit d'imprimer le formulaire, le compléter et nous le faire parvenir. **Prévoir un délai, puisque l'inspecteur dispose de 30 jours pour émettre le permis.**

**Sur rendez-vous seulement, les journées de rencontre avec l'inspecteur en bâtiment sont les mardis et jeudis à compter de 10 h.**

S'il y a d'autres informations à demander ou si le permis est prêt, l'inspecteur en bâtiment communiquera avec vous. Merci de votre bonne collaboration.

**UN SIMPLE RAPPEL :** Si vous avez fait une demande de permis pour vos travaux, n'oubliez pas de venir le chercher à la municipalité. Nous avons besoin de votre signature !

## **POUR VOTRE INFORMATION**

### **RÈGLEMENTATION CONCERNANT LA GARDE ET CONTRÔLE DES ANIMAUX**

#### **ARTICLE 9 LA LAISSE, LA GARDE ET LE CONTRÔLE DES ANIMAUX**



1. Sur une propriété privée, un animal doit être gardé conformément à l'un ou l'autre des critères suivants :

- a) Gardé dans un bâtiment d'où il ne peut sortir.
- b) Gardé sur un terrain clôturé de façon suffisante pour empêcher l'animal de sortir du terrain. La clôture doit être construite conformément aux dispositions de la réglementation de zonage de la Municipalité.
- c) Contrôlé au moyen d'un dispositif électronique fonctionnel le dissuadant de franchir une certaine limite invisible par le dispositif.
- d) Gardé sur un terrain, au moyen d'une laisse, d'une corde ou d'une chaîne, dont la résistance est suffisante en proportion avec la force de l'animal. Un tel dispositif doit être solidement fixé à un objet que l'animal ne saurait briser ou déplacer. Est présumé être d'une résistance insuffisante un tel dispositif retrouvé brisé. De plus, la longueur de la laisse, de la corde ou de la chaîne ne doit pas permettre à l'animal de s'approcher à moins de 1 mètre de l'une ou l'autre des limites du terrain.
- e) Lorsque l'animal n'est ni attaché ni tenu et contrôlé au moyen d'une laisse, il doit être sous la surveillance et le contrôle constant de son gardien ou propriétaire.

2. Lorsqu'il peut être tenu et contrôlé au moyen d'une laisse, tout animal doit l'être s'il ne se trouve pas sur la propriété de son gardien ou propriétaire, ou s'il se trouve sur la propriété d'une personne qui n'a pas consenti à sa présence sans être tenu en laisse.

# PROGRAMMATION 2018-2019

(18 juin 2018 au 31 mars 2019)



**Votre résidence nécessite des réparations majeures ?**

**Vous êtes propriétaire-occupant ?**

**Votre revenu est limité ?**

## **LE PROGRAMME RÉNOREGION PEUT VOUS ÊTRE UTILE !**

- L'aide financière peut atteindre 95 % du coût des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$. Cette subvention est versée seulement lorsque les travaux sont terminés. Le pourcentage de l'aide varie selon le revenu et la taille du ménage.
- Le propriétaire n'est pas tenu de corriger l'ensemble des déficiences relevées sur son bâtiment. Il doit accorder la priorité aux déficiences qui touchent la sécurité ou la santé des occupants en rapport avec au moins un des éléments suivants : la structure, la charpente, la plomberie, le chauffage, l'électricité et la sécurité-incendie. Le coût minimal des travaux de réparations doit être de 2 000 \$ et plus.
- Vous devez faire exécuter vos travaux par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.

**IMPORTANT : Tous les travaux exécutés avant d'avoir obtenu le certificat d'admissibilité émis par la MRC ne sont pas admissibles.**

La Société d'habitation du Québec administre ces programmes et en confie l'application à l'échelle locale aux Municipalités régionales de comté (MRC).

Les formulaires de demande d'aide provisoire pour la programmation 2018-2019 ainsi que les dépliants explicatifs sont disponibles à la MRC Manicouagan et à votre municipalité.

Pour information : M. Jimmy Blouin 418-589-9594 poste 239  
jimmy.blouin@mrcmanicouagan.qc.ca

# **HORAIRE D'ARROSAGE**

Voici l'horaire estival allant du 1<sup>er</sup> juin au 15 octobre, selon lequel vous aurez droit d'arroser et de **procéder au nettoyage de vos voitures**, soit : **entre 18 h et 22 h**, soit :

<b>SECTEUR POINTE-AUX-OUTARDES</b>	
<b>LUNDI</b>	Du 595 au 632 chemin Principal
<b>MARDI</b>	Du 1 au 163 rue Labrie
<b>MERCREDI</b>	Du 164 au 227 rue Labrie
<b>JEUDI</b>	Du 228 au 258 rue Labrie et rue David
<b>VENDREDI</b>	Du 259 au 390 rue Labrie

<b>SECTEUR LES BUISSONS</b>	
<b>LUNDI</b>	Du 39 au 139-A chemin Principal
<b>MARDI</b>	Du 140 au 200 chemin Principal et rues Bélanger, de la Source, Finn, Outardes, Dallaire, Chevalier et Tremblay
<b>MERCREDI</b>	Du 201 au 301 chemin Principal et rue Gagné
<b>JEUDI</b>	Du 302 au 334 chemin Principal et rues Saint-Laurent, des Bouleaux, Harvey et du Moulin
<b>VENDREDI</b>	Du 341 au 493 chemin Principal et rues Bilodeau, Radisson, du Coteau, Boisjoli, Olympique, Albert et Gaston

## **♦ ARROSAGE - BOYAU À LA MAIN**

La Municipalité a assoupli le règlement en autorisant l'arrosage d'arbustes, de fleurs et le nettoyage des voitures en dehors de l'horaire d'arrosage obligatoire mais seulement avec le boyau à la main.





***Également, ceux qui prévoient faire le remplissage d'une piscine ou ensemer/réensemencer une nouvelle pelouse ou afin de la réparer, veuillez nous appeler au numéro 567-2203, nous prévoirons une période à cet effet.***

Vous pouvez aussi consulter le site Internet : [http://www2.ville.montreal.qc.ca/jardin/info\\_verte/pelouse\\_ecologique/ensemencement.htm](http://www2.ville.montreal.qc.ca/jardin/info_verte/pelouse_ecologique/ensemencement.htm) le Guide écologique d'entretien de la pelouse. Il vous donne des renseignements sur la tonte, l'arrosage, l'ensemencement, les pelouses clairsemées et autres.

Selon la réglementation municipale sur l'eau potable, il est mentionné au : **Chapitre III Période d'interdiction totale**

#### **Article 7 : Interdiction totale**

Même si l'utilisation de l'eau potable est permise ou restreinte en vertu du présent règlement, lorsque survient une sécheresse ou à l'occasion de bris majeurs à un élément ou à des éléments du réseau d'aqueduc ou encore lors de situations d'urgence ayant un impact sur l'alimentation, la disponibilité ou la distribution de l'eau potable, le maire ou l'autorité compétente sont autorisées à décréter une interdiction totale d'utiliser l'eau potable du réseau municipal d'aqueduc pour d'autres fins que celles de consommation et d'hygiène corporelle.

L'interdiction est applicable à l'ensemble du territoire de la municipalité ou seulement à une partie de celui-ci si les circonstances l'exigent.

# POMPIERS VOLONTAIRES DE POINTE-AUX-OUTARDES

## BRIGADE DE POMPIERS VOLONTAIRES



**En cas d'urgence, composez le 9-1-1.**

### Recrutement de pompiers volontaires

Si vous désirez faire partie de la brigade de pompiers volontaires, faites-nous parvenir votre demande par courrier et nous communiquerons avec vous. Nous avons toujours besoin de personnes qui veulent s'engager et aider les autres.

Richard Dallaire, chef de caserne

**Ramonage de cheminées :** N'oubliez pas que les brosses pour le ramonage de la cheminée sont disponibles à la municipalité. Il suffit d'appeler au ☎ 418 567-2203.



**Prévenir en camping en forêt**

## Qu'est-ce qu'un « feu à ciel ouvert » ?

Tout **feu brûlant librement ou qui pourrait se propager librement**. Les éléments pyrotechniques (feux d'artifice), les instruments produisant des flammèches ou des étincelles (instruments de soudage) constituent des exemples de feux à ciel ouvert.



Ne sont pas considérés comme des feux à ciel ouvert : les feux allumés dans des **installations prévues** à cet effet et **munies de pare-étincelles**, tels poêle, foyer, contenant de métal. Pour être réglementaires, **les pare-étincelles** doivent présenter des **ouvertures d'une dimension maximale de 1 centimètre**.

Source : <https://sopfeu.qc.ca/prevenir/quest-ce-quun-feu-a-ciel-ouvert/>

# MAISON DES JEUNES LE SQUAT



Bonjour à toutes et à tous !

À noter que présentement, la Maison des jeunes le S.Q.U.A.T. est fermée pour l'été. Elle ouvrira ses portes le lundi 4 septembre 2018. Nous vous attendons avec impatience.

Et voici, la 6<sup>e</sup> chronique de lecture préparée par l'un de nos jeunes.



## **Chronique lecture de Rebecca**

Maison des jeunes le S.Q.U.A.T.

6. Buffy contre les vampires le guide officiel Volume 2

Joss Whedon

Ed. Fleuve Noir

Suite de la chronique numéro 1 parue le 26 janvier 2018 : Buffy contre les vampires le guide officiel Volume 1.

Ce livre rassemble tous les événements et analyses, depuis la fin de la deuxième saison, qui ont bouleversés la vie de Buffy.

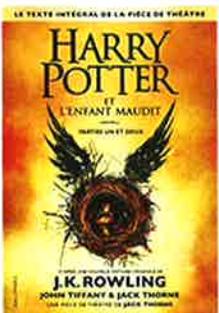
C'est un guide complet qui traite des 44 nouveaux épisodes et de ses personnages.

On y retrouve des interviews, des informations exclusives, des anecdotes, des commentaires et tout sur les secrets des effets spéciaux.

Bonne continuité!

Egalement, voici, la 7<sup>e</sup> chronique de lecture, toujours préparée par l'un de nos jeunes.

## **Chronique lecture de Tracy**



7. Harry Potter et l'enfant maudit

Parties 1 et 2, le texte intégral de la pièce de théâtre

John Tiffany et Jack Thorne

Ed. Gallimard

L'histoire se déroule dans le temps. Le passé et le présent sont rejoints par le destin.

Harry Potter, maintenant âgé de trente-sept ans, employé du Ministère de la Magie. Il est marié et père de trois enfants. Albus, le plus jeune de ses enfants, a de la difficulté à accepter de porter un nom si célèbre.

Père et fils se retrouvent non sans avoir vécu d'innombrables aventures qui surviennent à des endroits les plus imprévisibles.

L'action captivante du scénario se déroule dix-neuf ans après les événements du livre Harry Potter et les Reliques de la Mort. La pièce de théâtre est bien formulée, vocabulaire original et lecture facile.

Les fans d'Harry Potter auront la chance de découvrir d'autres personnages avec leur histoire.

Bonne lecture !

**À noter que présentement, la Maison des jeunes le S.Q.U.A.T. est fermée pour l'été. Elle ouvrira ses portes le lundi 4 septembre 2018. Nous vous attendons avec impatience.**

Maryvonne et Nathalie

«TROISIÈME ÉDITION»

Défi Sportif

Rappoꝛt

Égalitaire

Plaisir pour tous

10 épreuves > 6 personnes > forme  
ton équipe de 3 gars, 3 filles



Le 8 septembre 2018

Parc des Pionniers

13 heure à 17 heure



Au coût de 300 \$ par équipe

Pour inscription : 418 296-4733

Date limite : 24 août 2018

Demandez Hélène ou Sylvie

Activité aux profits  
*Maison des Femmes*



Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de la Côte-Nord

Québec 

## HORAIRE DU SERVICE

**Pointe-aux-Outardes (471, chemin Principal)**

**Tous les mardis de 8 h 15 à 9 h 45**

- Prise de sang et soins infirmiers :

Pour prendre rendez-vous pour une prise de sang, vous devez téléphoner au numéro **567-2274** et laisser votre nom et no de tél., ou encore vous présenter à la réception du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chute-aux-Outardes, **du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 11 h 45.**

## **CLUB DE L'ÂGE D'OR**

Suite à l'assemblée générale, la FADOQ de Pointe-aux-Outardes est heureuse de vous présenter son nouveau conseil d'administration :

Maryse Desjardins, présidente

Jocelyne Bouchard, vice-président

Danielle Gagnon-St-Laurent, secrétaire-trésorière

Joseph-Henry, Lisette Bouchard, Georgette Lepage et Johanne Bouchard, administrateurs.

Nous tenons à remercier très sincèrement Mme Rachel Cotton et M. Paul Tremblay pour leur implication au sein de notre organisme.

Nous vous ferons connaître sous peu la programmation des activités de septembre à juin 2019. Cependant, un voyage est déjà prévu et nous aimerions connaître votre intérêt. En collaboration avec Club voyages Baie-Comeau, nous vous invitons à faire

## «UNE VIRÉE AU CASINO»

**Vendredi 19 octobre 2018**



**Nous partirons de Baie-Comeau, à 13 h, en autocar, pour nous rendre au Casino de Charlevoix. Retour le 20 octobre, nous repartirons vers 10 h et il y aura un arrêt pour le dîner (non-inclus).**

**343.85 \$ en occupation simple**

**261.85 \$ chacun en occupation double**

**245.85 \$ chacun en occupation triple**

**237.85 \$ chacun en occupation quadruple**

### **Dans les prix sont inclus :**

**Les taxes, le souper, le coucher en chambre Fairmont, le déjeuner buffet chaud, ainsi que les pourboires.**

**Ces tarifs sont pour un groupe de 30 personnes et ils seront réajustés à la baisse si nous dépassons de nombre. Vous pouvez réserver votre place dès maintenant, un dépôt de 100 \$ est nécessaire. Si vous avez un intérêt, mais vous ne voulez pas réserver tout de suite, svp appelez-nous, cela va nous permettre de mesurer votre intérêt pour la poursuite des choses. Suite à cet envoi où vous avez la priorité pendant quelques semaines, nous allons inviter les autres membres des clubs FADOQ et le grand public.**

**Premier arrivé, premier servi!**

**Dès que l'autocar sera complet, l'offre prendra fin.**

**Pour information ou réservation : Danielle au 418-567-2506**



## LE CALENDRIER 2018

Pour les nouveaux arrivants ou pour ceux qui l'aurait perdu, nous en avons quelques exemplaires à la municipalité.



### JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

### AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

**Lundis : Ordures**      **Vendredis : Recyclage**

**Installations fermées :**

**Les encombrants :**

**ÉCOCENTRE DE BAIE-COMEAU**

Du mardi au samedi de 8 h à 17 h

**UN DOUTE?**

**COMMUNIQUEZ AVEC NOUS**

[info@regiemanicouagan.qc.ca](mailto:info@regiemanicouagan.qc.ca)

**418 589-4557**

# FESTIVAL COUNTRY DES NORD-CÔTIERS

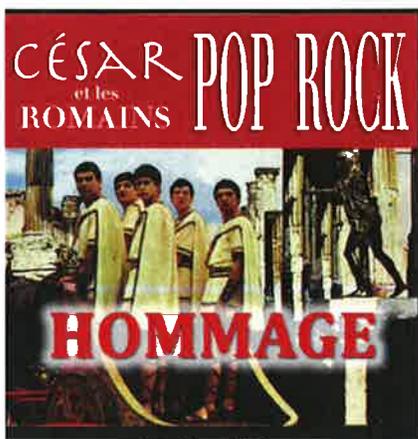
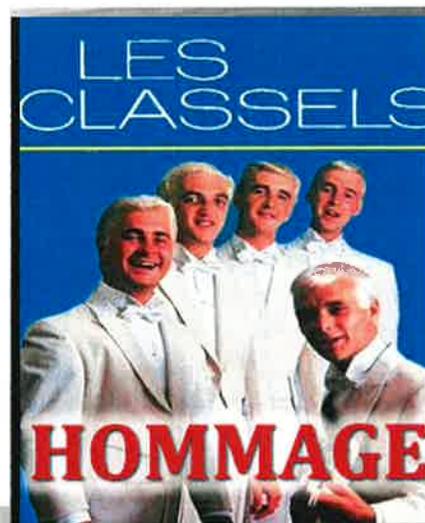
**16,17,18 et 19 août 2018**



**le forfait seulement 55\$ pour les 4 jours**

## BILLETTERIE

JEUDI : 20\$ / par jour (Adulte)  
VENDREDI : 25\$ / par jour (Adulte)  
SAMEDI : 25\$ / par jour (Adulte)  
DIMANCHE : 10\$ / par jour (Adulte)



**ET**

## POINTS DE VENTE POUR LES FORFAITS

- RESTAURANT RIVIÈRA (Chute-aux-Outardes)
- RELAX-ONGLE (Chute-aux-Outardes)
- DÉPANNEUR ÉPICERIE R. VALLÉE (Pointe-aux-Outardes)
- RESTAURANT MONT-BLANC (Baie-Comeau)
- AB ÉLECTRONIQUE (Baie-Comeau)
- CAMPING PARC DE LA RIVE (Baie St-Ludger)
- GINETTE QUESSY (418)-968-6218 (Sept-Îles)

*Argent comptant s.v.p.*

**Voir la programmation**

**NOUS JOINDRE :**

**Festival Country des Nord-Côtiers**

**Tél: 418-295-5073 ou 418-567-7984**

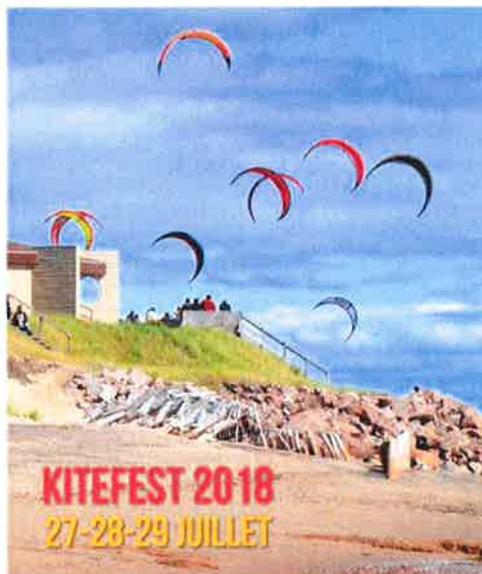
**Courriel:**

**[info@festivalcountrydesnord-cotiers.com](mailto:info@festivalcountrydesnord-cotiers.com)**

**Source : <http://www.festivalcountrydesnord-cotiers.com/>**

# KITEFEST 2018

**Le KiteFest a besoin de BÉNÉVOLES du 27 au 29 juillet 2018.**



La nature et la vie sociale de votre communauté vous tient à cœur et vous avez le cœur sur la main?

**Appelez le  
Parc Nature au  
418-567-4227  
et demandez  
Annick.**

Montez-vous un duo pour participer à l'une des plages horaires afin de répondre aux besoins suivants:

- Accueil;
- Service de bar;
- Information et sécurité;
- Animation pour enfants (maquillage, jeux gonflables, peinture sur coquillages, etc.)

Il y a des tâches assises, d'autres plus actives... de tout pour tous les goûts! Contactez-nous pour profiter d'entrées gratuites au KiteFest et faire grandir cet événement ENSEMBLE.